

Séance du 11 Juin 2024

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal :	
En exercice	14
Présents	12
Pouvoirs	01
Votants	13
Pour	13
Contre	00
Abstentions	00

*Date de la convocation*  
06/06/2024

Envoyé en préfecture le 17/06/2024  
Reçu en préfecture le 17/06/2024  
Publié le **17 JUIN 2024**  
ID : 026-212601439-20240611-2024\_32-DE

L'an deux mille vingt-quatre-----  
le 11 Juin à 20 H 00-----

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement  
convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la Mairie,  
sous la présidence de Mme GENTHON Agnès, Maire.

**Présents :** AGERON Jérémy, BERNARD Daniel,  
CETTIER Nicolas DUMOULIN Patrick, FÉRÈRE  
Dominique, ORLOWSKI François, ROSTAING Marc,  
THOMAS Monique, VALENÇON Jérémy, VALLERANT  
Jacques et RIOU Gaëtan

**Absents excusés :** BORRAS Isabelle

**Absents :** SERREE Stéphane

**Pouvoirs :** BORRAS Isabelle à CETTIER Nicolas

**Secrétaire de séance :** THOMAS Monique

N° 2024-32

**OBJET : Avenant n°1 à la convention d'occupation du domaine public d'installation  
d'équipements de radiotéléphonie sur le réservoir d'eau.**

**Réf : 26143\_001\_01**

Madame le Maire rappel la convention d'occupation du domaine public en date du 01/03/2017, elle  
présent le présent avenant que le contractant et l'exploitant acceptent de transférer la convention à la  
société On Tower France (anciennement dénommée ILIAD 7), étant précisé que la société Free  
Mobile continuera à occuper les sites transférés par ses équipements actifs.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés et après en avoir délibéré,

1/Approuve l'avenant n°1 à la convention

2/Autorise Madame le Maire à le signer et lui donne tous pouvoirs pour mener à bien ce dossier.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de  
GRENOBLE – 2, Place de Verdun-BP 1135 – 38022 GRENOBLE Cedex, dans un délai de deux mois  
à compter de sa notification. En application du décret n°2018-251 du 6 avril 2018, la saisine de la  
juridiction pourra également ce faire via l'application « Télérecours citoyens » figurant sur le site  
www.telerecours.fr

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus par les conseillers municipaux présents.

Pour extrait conforme.  
le 17/06/2024

Le Maire,

Agnès GENTHON

